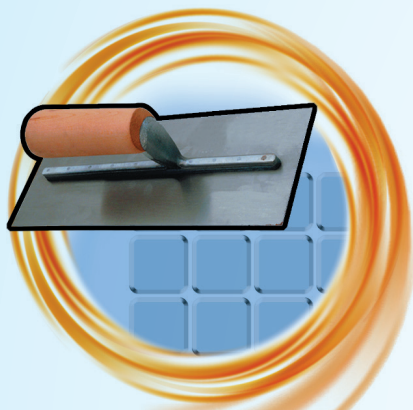


Carreleur / Carreleuse



Description du métier

- Prépare les surfaces, taille et pose du marbre, du granit, du granito (terrazzo), de l'ardoise, des carreaux de céramique ou tout autre matériau similaire ou de substitution ;
- Polit à la main ou à la machine toute surface composée de granit, de marbre ou d'autre matériau de même nature.

ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en carrelage et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier ;
- Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers : consultez-les à mixite.ccq.org.

RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir des connaissances liées aux calculs géométriques, aux matériaux utilisés, à la préparation des surfaces et à l'application des méthodes d'alignement ;
- Être précis et minutieux ;
- Être soucieux de l'esthétique du produit fini ;
- Faire preuve d'une bonne dextérité et d'une capacité à bien percevoir les couleurs ;
- Être capable de travailler dans des positions inconfortables et d'exécuter des tâches tout en se déplaçant.

Salaire annuel moyen*

Apprenti**	20 613 \$
Compagnon***	37 131 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	53 244 \$
Proportion****	65 %

- * Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.
- ** Salaire moyen des diplômés admis en 2016, pour les 12 mois suivant leur admission.
- *** Salaire moyen, en 2017, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.
- **** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2017. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2013-2016	2017
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	185	214
Taux de placement des diplômés*	90,8 %	n. d.

- * Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1^{er} juin suivant l'obtention de leur diplôme. Données disponibles pour 2012 à 2015.

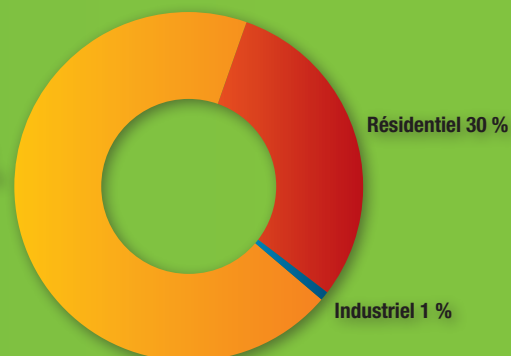
Salaire horaire* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	23,51 \$	23,50 \$	21,68 \$
2 ^e période	27,43 \$	27,41 \$	25,30 \$
3 ^e période	33,31 \$	33,29 \$	30,72 \$
Compagnon	39,19 \$	39,16 \$	36,14 \$

* Salaire en mai 2018.

Volume de travail par secteur

Institutionnel et
commercial 69 %



Perspectives d'emploi



- En 2017, 2 420 carreleurs ont été actifs sur les chantiers. Parmi ces travailleurs, 131 étaient des femmes, ce qui place le métier de carreleur parmi les 10 métiers ou occupations qui comptent le plus de femmes actives dans la construction. De plus, près d'un carreleur sur deux était apprenti, en 2017;
- On compte 953 entreprises qui ont embauché des carreleurs, en 2017. Les carreleurs travaillent majoritairement dans le secteur institutionnel et commercial, ainsi que dans le secteur résidentiel. Puisqu'ils travaillent à l'intérieur, on remarque peu de variations saisonnières dans le volume de travail des carreleurs;
- Il y a eu 214 nouveaux apprentis carreleurs dans l'industrie, en 2017. Ce nombre est supérieur à la moyenne annuelle de 185 nouveaux apprentis admis entre 2013 et 2016. Les apprentis gagnent en moyenne 20 600 \$, au cours de leur première année de travail. Les compagnons gagnent, en moyenne, 37 130 \$ annuellement. Le salaire annuel moyen des compagnons travaillant au moins 500 heures s'élève à 53 200 \$. Il faut retenir que ces moyennes ne prennent en compte que les travaux assujettis aux conventions collectives de la construction;
- Les perspectives d'emploi sont plutôt bonnes, pour les carreleurs. Il y a un roulement notable des travailleurs, ce qui créera des besoins de main-d'œuvre.

Formation

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –
Carrelage (5300) ou *Tiling* (5800)

Durée de la formation : 690 heures

Préalables scolaires : Catégorie 2*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formation généralement offerte dans les régions suivantes :

- Capitale-Nationale
- Montérégie
- Montréal*

* Formation également offerte en anglais.

Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site inforoutefpt.org



Nombre de salariés actifs en 2017

Abitibi-Témiscamingue	21
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	51
Côte-Nord	17
Estrie	134
Île de Montréal	440
Laval-Laurentides-Lanaudière	535
Mauricie-Bois-Francs	116
Montérégie	476
Outaouais	115
Québec	450
Saguenay-Lac-Saint-Jean	62
Extérieur et Baie-James	3

Total 2 420

Nombre de femmes actives dans le métier 131

Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Carreleur	12 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Âge de la main-d'œuvre en 2017

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	32	49 %	47 %	4 %	1 154
Compagnon	44	10 %	69 %	21 %	1 266
Total des carreleurs	39	29 %	58 %	13 %	2 420
Ensemble des métiers et occupations	39	26 %	58 %	16 %	157 086